



# LE NOUVELLISTE LYONNAIS.

## SOMMAIRE.

Interpellations au ministre de la justice. — Arrestation de 800 citoyens. — Actes officiels. — Nouvelles de Paris. Louis-Napoléon représentant du peuple. Contrainte par corps en matière commerciale. Elections de Bordeaux. — Budget de la France. — Assemblée nationale. Explication du citoyen Cavaignac, ministre de la guerre. — Nouvelles locales. — On meurt de joie.

Lyon, le 14 juin 1848.

### INTERPELLATIONS AU MINISTRE DE LA JUSTICE.

Un incident fort grave a eu lieu dans la séance du 10 de l'Assemblée nationale. Un représentant du peuple, le citoyen Jobez, a interpellé les ministres sur les excès de la presse, au sujet d'un article publié par l'Organisation du travail. Ce journal a inséré une liste des principaux capitalistes, avec le chiffre de leur fortune. Des pour- suites ont été annoncées contre leur auteur. Mais exami- nons de près la question, au point de vue des circon- stances.

Les citoyens Duclerc et Bethmont ont répondu à l'in- terpellation, que le gouvernement est décidé à respecter et à faire respecter la liberté de la presse; mais que sa ferme intention est de poursuivre et de réprimer tous les délits commis par l'abus de cette liberté. Rien de plus juste en principe. Voyons les faits.

Il y a quelques jours encore, le Constitutionnel imprimait que les ateliers nationaux renfermaient douze mille forçats ! Les ateliers nationaux ont protesté avec indigna- tion contre cette diffamation odieuse. Pensez-vous que ces honnêtes travailleurs, que le gouvernement a démo- cratiquement secourus et secourt encore pendant la crise, soient moins jaloux de leur honneur que messieurs les banquiers de Paris ? Direz-vous que l'honneur des pre- miers ne vaut pas l'honneur des seconds ? Vous ne l'ose- riez point ! Eh bien, a-t-on dénoncé à M. le procureur de la République la diffamation du Constitutionnel, et la feuille de M. Thiers a-t-elle reçu assignation en police correc- tionnelle.

Il faudrait pourtant se résigner à dépouiller le vieil homme, jeter à la fripperie tous les vieux lambeaux, tous les vieux préjugés de la monarchie. Il n'y a plus, il ne peut plus y avoir de classes aujourd'hui ; tous les ci- toyens sont égaux, la loi est la même pour tous ; et ce que M. Jobez a demandé pour les banquiers, nous le demanderons pour les travailleurs !

Il est de notoriété publique, d'ailleurs, que ce n'est pas de la presse sincèrement républicaine qu'est parti le si- gnal de ces articles pleins d'une brûlante énergie, dont s'effrayent, qu'on le sache bien, les hommes seuls qui ont quelque chose à se reprocher.

### Arrestation de 800 citoyens.

Hier soir, il y a eu comme à l'ordinaire des attrou- pements nombreux à la porte St-Denis et à la porte St-Martin, mais il n'en est résulté aucun désordre grave. Il y

avait affluence de curieux. L'autorité avait pris ses mesu- res avec sagesse, et tout le monde s'applaudit de l'expédient ingénieux auquel elle a eu recours pour guérir de leur stu- pide manie les gens qui vont là pour assister au spectacle de l'émeute. Les troupes se sont emparées successivement et peu-à-peu de toutes les issues et ont formé un blocus parfait, sans que flâneurs et émeutiers s'en soient aper- çus, si bien que lorsque les uns ont voulu se retirer et les autres manœuvrer, ils se sont trouvés pris comme dans un vaste filet. A 1 heure du matin, 800 personnes étaient arrêtées et conduites dans la cour de la préfecture de police où elles ont bivouaqué. Il n'est pas douteux qu'un plus grand nombre d'individus se trouvent en état d'arrestation. La leçon est bonne ; les curieux ne s'y lais- seront probablement plus prendre, et ceux qui auraient pu éprouver le lendemain la tentation d'aller à l'émeute, se garderont de se jeter tête baissée dans la souricière.

### Actes officiels.

Commission du pouvoir exécutif. — Arrêté du 9 juin.

Le colonel Damesme, du 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie lé- gère, est nommé général de brigade commandant la garde mobile de Paris.

— Le ministre de l'intérieur vient d'adresser la circu- laire suivante aux préfets :

Paris, 8 juin 1848.

Citoyen préfet,

La commission du pouvoir exécutif est informée que, depuis quel- que temps les publications immorales et obscènes se sont multipliées et se répandent avec une audace et une impunité scandaleuses, il importe d'arrêter au plus vite un dérèglement aussi grave, et je vous invite à tenir la main à ce que les lois relatives à cette partie de l'administration publique soient appliquées dans toute leur rigueur. Salut et fraternité.

Le ministre de l'intérieur,  
RECURT.

### Bulletin Parisien.

Des proclamations en faveur de Louis-Napoléon, em- pereur, ont été placardées hier sur les murs de Charleville.

On dit que Napoleon Louis Bonaparte était tantôt à Paris, tantôt à Auteuil, et qu'il s'était agi, au sein de la commission du pouvoir exécutif, de le mettre en état d'ar- restation. Ce sont autant de contes inventés par des mys- tificateurs et accueillis par des dupes. M. Louis Bonaparte est fort tranquillement à Londres où il vient de recevoir la nouvelle de son élection. Cependant, quelques per- sonnes persistent à affirmer, qu'hier matin, la commission exécutive et les ministres se sont assemblés extraordinairement au palais du Luxembourg, et qu'ils ont décidé que des mesures d'urgence seraient présentées, lundi, à l'as- semblée nationale, contre l'élection du citoyen Napoléon Louis Bonaparte.

D'après un bruit qui s'accrédite dans le public, le duc de Bordeaux est venu résider non loin de la frontière de France, dans une petite ville de la Prusse rhénane, nommée Frauensdorff. Cette nouvelle a fait sensation, parce qu'elle semblerait se rattacher à celle d'un pacte de famille qui avait été déjà signalé, il y a peu de jours par des feuilles étrangères. Paris jouit, pour le moment, d'un calme par- fait; il est vrai que nous ne sommes encore qu'au milieu de la journée.

— On lit ce soir dans la Patrie :

« Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que la commission du pouvoir exécutif et tous les membres des divers ministères se sont réunis ce matin au Luxem- bourg en séance extraordinaire : il a été décidé que lundi

il serait présenté à l'Assemblée Nationale des mesure d'urgence contre l'élection de M. Louis Bonaparte. »

— On annonce l'élection du prince Louis Bonaparte dans la Charente-inférieure.

— Le comité de législation civile et criminelle s'est oc- cupé d'une pétition tendante à faire rapporter le décret du gouvernement provisoire qui abroge la contrainte par corps. Le comité a, dit-on, été unanime pour reconnaître les conséquences désastreuses produites par ce décret en matière d'effets de commerce. Il a considéré comme ur- gent de procéder à sa révision, et a nommé à cet effet une sous-commission composée de MM. Gaslonde, Durand, Farconet, Kleng et la Harc. La sous-commission doit se mettre en rapport avec le ministre de la justice, à l'effet d'élaborer un projet de décret sur la matière.

— Ce matin, douze cents gardes nationaux de Paris sont partis par le chemin de fer pour Amiens, où ils doivent offrir leur drapeau à la garde nationale de cette ville.

Il y aura un banquet. Cinq ou six mille convives s'as- sieront à des tables disposées autour du bassin de la belle promenade de la Hotoye.

— Voici le résultat définitif des élections de Bordeaux : Nombre des électeurs inscrits, 177,220. — Nombre des votants, 63,220. — MM. Thiers 27,380. — Ulysse La- brousse 20,889. — Le général Grouchy 8,497.

— M. le ministre de l'intérieur vient de prendre un ar- rêté qui prononce l'expulsion du territoire de France du nommé Kobylinski, âgé de 39 ans et natif de Pologne. En conséquence, notification de cet arrêté a été signifiée à Kobylinski par le préfet de police qui lui a fait délivrer un passeport pour l'Angleterre, itinéraire indiqué.

— On dit qu'environ quatre cents représentants se sont réunis hier soir, à huit heures, au palais de l'Assem- blée. La réunion s'est prolongée jusqu'après minuit. On a discuté sur la question de confiance, et plusieurs mem- bres ont refusé ce vote de confiance. La commission du pouvoir exécutif est restée en séance toute la soirée. On parle de sa démission. L'agitation est des plus vives à la salle des Conférences et dans la salle des Pas-Perdus.

— Le fameux Hecker, chef du mouvement républicain dans le grand-duché de Bade, et qui s'était vu obligé de fuir de Francfort, vient d'être élu membre de l'Assemblée nationale à Francfort.

— Le docteur Struve, qui est actuellement à Paris, sera probablement élu aussi. On sait qu'il était à la tête du parti démocrate, avec Hecker, et qu'il avait été contraint également de se sauver de Francfort.

— Schey, bailli supérieur, qui avait été destitué pour la part qu'il avait prise dans les tentatives des Républi- cains, vient d'être élu député supplémentaire à l'Assem- blée nationale de Francfort.

### Budget de la France.

On a distribué le 7 juin à l'Assemblée nationale, le pro- jet de budget rectifié pour l'année 1848. Le projet de décret fixe les ressources ordinaires et extraordinaires à 4 milliard 684 millions 965,870 fr., et les dépenses à 1 milli rd 680 millions 222, 206 fr. Le ministre, dans son exposé des motifs, établit la situation du service ordinaire et extraordinaire ainsi qu'il suit :

#### SERVICE ORDINAIRE.

Rappelons d'abord que le budget de 1848, voté avec un excédant de recette apparent de 9 millions 296,000 fr., se trouvait réellement en déficit de 76 millions 557,000 fr., à raison des dépenses consta- tées qui y étaient omises pour une somme de 62 millions 948,000 fr.

et d'une surévaluation de 22 millions 905,000 fr. dans les recettes prévues.

Telle était la situation au vrai du budget en cours d'exécution au dernier jour du pouvoir déchu. Voici maintenant les changements que les événements politiques y ont apportés.

Aux dépenses il a fallu ajouter 133 millions 742,000 fr. pour réorganiser les armées de la République, pour compléter les approvisionnements de la guerre et de la marine, pour assurer du travail à la classe ouvrière et pour ouvrir au commerce des établissements de crédit. Nous les avons réduites en même temps d'une somme de 19 millions 306,000 fr. par la suppression de la liste civile et des dotations de l'ex-famille royale, par d'utiles réformes dans les services civils et militaires, par de larges économies dans le personnel, qui ont cependant laissé à l'administration publique tous ses moyens de force et d'action. L'augmentation finale de dépense est de 114 millions 436,000 fr.

Quant aux recettes, d'une part, les diminutions prévues s'accroîtront d'environ 88 millions 200,000 fr., par suite de la crise politique et par des dégrèvements que la situation commande; d'une autre part, les produits sont augmentés d'une somme de 321 millions 275,000 fr., au moyen des nouvelles ressources créées par le gouvernement provisoire et de celles que nous vous demandons d'y ajouter.

Il y aurait ainsi un accroissement de recettes prévues, compensation faite des diminutions, de 233,075,000 fr. lequel couvrirait le déficit de 76 millions 557,000 fr. dans le budget voté, ainsi que l'augmentation de dépense de 114 millions 436,000 fr., ensemble. 190,993,000

et laisserait finalement un excédant de ressources sur le service ordinaire de 42,082,000

#### SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Les dépenses prévues pour 1848, d'après les derniers votes législatifs, s'élevaient, comme mon prédécesseur l'a expliqué dans son rapport du 8 mai, à 189 millions. Cette somme de travaux excédait évidemment les besoins et les forces du pays. Nous nous sommes concertés avec les ministères des travaux publics, de la guerre et de la marine, pour la ramener dans une juste limite. Nous avons réduit de 48 millions cette estimation exagérée, et la dépense se trouve fixée à 141,155,000

Il n'y a été affecté d'autre ressource spéciale que les fonds disponibles de l'emprunt de 1841, pour 19,837,000

D'où un découvert de 121,318,000  
Mais comme la balance du service ordinaire dégage un excédant de recette de 42,082,000

L'insuffisance sur l'ensemble du budget sera réduite à 79,236,000

Pour y pourvoir, citoyens représentants, il reste la réserve de l'amortissement de l'année 1848, dont nous avons ménagé la disponibilité, et que nous vous proposons de rendre à sa destination véritable en l'affectant aux travaux extraordinaires pour 83,980,000

Il existera en définitive sur le budget général un excédant de recette de 4,744,000

Nous avons toutefois laissé en dehors de nos propositions les allocations à régler pour les traitements de la commission du pouvoir exécutif et ceux des ministres. L'initiative de ces fixations nous a semblé appartenir à l'Assemblée nationale, dont les résolutions peuvent d'ailleurs être subordonnées à la situation qui sera faite aux membres du gouvernement dans la constitution qui se prépare.

Nous terminerons en résumant en peu de mots la situation financière telle qu'elle ressort des différents décrets qui sont soumis à vos délibérations:

1° Les anciens découverts, laissés à la charge de la dette flottante pour une somme de 256 millions, peuvent être entièrement éteints si vous adoptez la proposition de convertir en rentes les anciens bons du trésor qui restent dus pour une somme égale:

2° Les découverts des budgets du service ordinaire, qui se sont élevés, de 1840 à 1847, à une somme totale de 593,141,000 ont été à peu près comblés par l'attribution qui a été faite des réserves de l'amortissement accumulées successivement jusqu'à concurrence de 572,180,000

Et l'insuffisance actuelle de 20,961,000 disparaîtra très-probablement dans les liquidations qui restent à terminer jusqu'à la clôture de l'exercice 1847.

3° Le budget de l'exercice 1848, qui s'était ouvert avec un déficit certain de 76 millions 557,000 fr., sur le service ordinaire seulement, va être réglé à nouveau, et dégage un excédant de recettes de 42 millions 82,000 fr. Cette ressource, à laquelle nous ajoutons la réserve de l'amortissement pendant l'année 1848, se trouve portée, y compris 19 millions 837,000 fr., sur l'emprunt de 1841, à la somme de 145 millions 899,000 fr., au moyen de quoi nous soldons tous nos travaux extraordinaires de cette même année, en obtenant même un boni présumé de 4 millions 744,000 fr.

4° Enfin, toutes ces parties de la situation financière ainsi réglées, la dette flottante n'aura plus à supporter, en dehors des charges du service courant de la trésorerie, que les avances résultant des paiements faits pour les travaux extraordinaires, lesquelles s'élevaient, au 1<sup>er</sup> janvier 1848, déduction faite de diverses réalisations, à 324,004,000 fr. et qui, sans pouvoir s'accroître en 1848, puisque le budget pour voit aux nouvelles dépenses, sont au contraire atténuées des versements opérés pendant les premiers mois de cette année par les souscripteurs de l'emprunt, jusqu'à concurrence de 41,985,000

Reste à la charge de la dette flottante 282,039,000 fr.

Telle est, par aperçu, citoyens représentants, et sauf les éventualités que l'on ne peut prévoir, la situation où se trouveront les finances de la République à l'ouverture de l'année 1849, dont vous aurez bientôt à régler le service par un nouveau budget.

Le gouvernement espère que les nouvelles contributions et les nouvelles ressources qu'il a décrétées produiront la somme totale de 277 millions 392,230 fr., qui se décomposerait ainsi qu'il suit:

Imposition extraordinaire 191,260,000 fr.  
Impôt sur les créances hypothécaires 45,000,000  
Bois de l'ancienne liste civile 5,000,000  
Taxe sur les concessions de défrichements de bois 1,000,000  
Produits des manufactures nationales 132,230  
Emprunt national 25,000,000  
Retenues proportionnelles sur les traitements et les pensions 10,000,000  
277,392,230

Le développement sur l'origine des crédits servant de base au budget rectifié de 1848 présente en somme les résultats généraux suivants:

Les dépenses créées par décrets du gouvernement provisoire pour

le service ordinaire s'élèvent à 163 millions 570,719 fr., ainsi divisés:

Au budget des affaires étrangères 480,000  
A l'intérieur 6,823,000  
Au commerce et à l'agriculture 495,000  
Aux travaux publics 6,779,000  
A la guerre 113,946,119  
A la dette publique 600,000  
Aux dotations 480,000  
Au service général 30,000  
Aux frais de régie 2,860,600  
Aux remboursements et restitutions 31,077,000  
Aux non-valeurs et primes

Voici comment se décomposent les principales de ces dépenses:

Dépenses relatives à la garde nationale mobile de Paris 9,000,000 fr.  
Dépenses extraordinaires de sûreté générale 500,000  
Dépenses relatives aux musées nationaux 798,000  
Dépenses relatives à la cérémonie du 20 avril, pour la distribution des drapeaux 75,000  
Dépenses relatives à la fête de la Concorde 950,000  
Dépenses relatives à la conservation et à l'entretien des bâtiments faisant partie de l'ancienne liste civile 500,000  
Dépenses relatives à la construction d'une salle provisoire pour l'Assemblée nationale 250,000  
Dépenses relatives aux ateliers nationaux 9,000,000  
Dépenses relatives à la sépulture des citoyens morts en combattant, les 23 et 24 février 29,000  
Frais d'établissement des agents diplomatiques 200,000  
Crédits supplémentaires pour dépenses secrètes 150,000  
Subvention à la caisse des retraites 130,000  
Crédits extraordinaires pour l'achat de 15,865 chevaux 9,659,000  
Transports généraux, harnachement, construction d'affûts, etc. 24,167,700  
Dépenses extraordinaires relatives à l'augmentation de l'effectif de la guerre 80,119,419

L'effectif de l'armée a été augmenté de 135,000 hommes sur les contingents disponibles des classes de 1842 à 1847 et de 41,000 engagés volontaires.

Les dépenses créées par le gouvernement provisoire pour le service extraordinaire s'élèvent à 2,350,000 fr., dont 2 millions pour les travaux publics et 350,000 fr. pour la marine.

Les dépenses créées par décrets de l'Assemblée nationale s'élèvent, pour le service ordinaire, à 8,131,363 fr., dont 6,750,000 fr. pour les travaux publics.

Pour les dépenses extraordinaires, elles ne sont que de 400,000 fr. affectées aux travaux publics.

#### ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 10 juin.

Sont renvoyées au comité des finances diverses propositions relatives aux ateliers nationaux, au retrait et à la fonte des monnaies de cuivre, à la perception des droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, alcool et liqueurs.

Interpellation de M. Kerdrel relative au retard apporté aux élections du Finistère.

Lecture de diverses propositions et pétitions. Presque toutes ces dernières sont écartées par l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la discussion de divers projets de loi.

Adoption d'un projet de décret qui ouvre au ministère des travaux publics une somme de 2 millions de francs pour la continuation des travaux du chemin de fer de Tours à Nantes.

2° D'un projet de décret qui alloue un crédit de 2 millions 940,000 francs pour la reconstruction de cinq ponts, savoir: Pont de Montreuil sur l'Yonne; pont de Lagny sur la Marne, de Flavigny sur la Moselle, de Cognac sur la Charente et de Confolens sur la Vienne.

3° D'un projet de décret qui ouvre un crédit de 3 millions 400,000 francs pour travaux de réparations des routes nationales.

4° Un crédit de 500,000 fr. pour le prolongement du canal de la Haute-Seine en amont de Troyes; un autre crédit de 500,000 fr. pour l'exécution d'un canal latéral à la Seine entre Marçilly et Nogent.

5° Un crédit d'un million pour l'exécution des travaux d'amélioration de la Marne.

6° Un crédit d'un million de francs pour l'exécution entre Blancfort et Lamotte-Bevron d'un canal de navigation dérivé de la Sauldre dans l'intérêt de la Sologne.

Adoption de la proposition de M. Péan, laquelle consiste à admettre les auteurs des propositions à les développer qu'autant qu'elles auront été appuyées par vingt-cinq membres au lieu de cinq.

M. Heckeren a la parole pour une interpellation.

Citoyens représentants, dit-il, un bruit étrange a circulé dans cette assemblée; il est très-grave. Il est annoncé dans des lettres particulières qu'un régiment était entré à Troyes, il a été reçu par la garde nationale.

De toutes parts, ne répétez pas ces bruits; ils sont évidemment faux.

M. le président. Je prie l'assemblée de croire qu'avant d'accorder la parole pour une interpellation, j'ai soin de m'informer des conséquences qu'elle pourrait avoir.

M. Heckeren. Un régiment est arrivé à Troyes, la garde nationale de Troyes est allée au-devant de ce régiment de ligne. On dit que lorsque ces deux corps sont rencontrés, la garde nationale a crié: Vive la République! et que le régiment d'infanterie lui a répondu par le cri: Vive Louis Napoléon! (Mouvement général d'émotion et d'incrédulité.)

Je demande à M. le ministre de la guerre ce qu'il faut croire de ce fait.

M. le général Cavaignac, ministre de la guerre. Nous n'avons sur le fait qu'on vient de vous signaler, aucune espèce de nouvelles. (Plusieurs voix: Tant mieux!) Ni le ministre de la guerre, ni le gouvernement de la République n'ont entendu parler de ce fait, et je ne crains pas de le déclarer calomnieux.

Il est bien loin de ma pensée de porter une accusation légèrement contre qui que ce soit; ainsi je n'ai pas le droit de croire coupable l'homme dont le nom est si malheureusement mis en avant; mais je ne déclare, je voue à l'exécution publique quiconque oserait porter une main sacrilège sur les libertés publiques. (Très-bien! très-bien! Triple saut d'applaudissements.)

Toute l'assemblée se lève aux cris de: Vive la République!

M. le général Cavaignac. Honneur et gloire au citoyen fidèle à ses devoirs, qui consacre son sang, sa fortune, ses talents, ses facultés au bonheur et au service de sa patrie; mais honte et malheur à celui qui oserait spéculer sur les difficultés du temps et sur les souffrances du pays pour exploiter un nom glorieux au profit de son ambition personnelle! (Très-bien! — Bravo!)

De toutes parts: Vive la République!

Plusieurs membres de la gauche: Nous ne voulons pas de réaction d'aucune espèce!

Une voix au fond de la salle: Nous repoussons les prétendants de tous les régimes!

Un membre de la droite: C'est une imposture imaginée pour nuire au citoyen Louis Bonaparte!

Autres membres: Nous ne voulons ni royauté, ni despotisme impérial, ni dictature militaire.

La séance est levée à 6 heures un quart, au milieu d'une vive agitation.

#### BUREAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Les représentants se sont réunis hier dans les bureaux pour examiner le projet tendant à ouvrir un crédit de 100,000 fr. par mois à la commission exécutive, pour dépense de secrétariat, archives et sûreté générale. Cette dernière portion de crédits a soulevé d'assez nombreuses observations. Les partisans du projet ont cherché à justifier cette demande de crédit en disant qu'ils étaient destinés, non pas à la police ordinaire, comme les fonds secrets, mais à la police d'un ordre plus élevé, à une contre-police pour prévenir les attentats contre la République. M. Lagneur, secrétaire du pouvoir exécutif, a déclaré que sur cette somme de 100,000 fr., les trois quarts au moins seraient consacrés à cet objet. Dans plusieurs bureaux, la question de confiance a été posée d'une manière franche et nette. Du reste, le président de l'Assemblée s'est rendu successivement dans tous les bureaux pour annoncer que la commission du pouvoir exécutif était résolue à accepter la question de confiance pour lundi prochain.

#### Nouvelles locales.

La commission créée par le gouvernement pour la répartition des commandes des écharpes et drapeaux;

Considérant que cette commande n'a dû sous aucun prétexte, être un objet de spéculation pour personne;

Attendu qu'il est constant que des moyens frauduleux ont été mis en œuvre pour accaparer le double et même le triple de pièces;

#### Arrêté

Que tous les ouvriers, ouvrières ou apprentis, au nom desquels des pièces auraient été subrepticement obtenues, recevront, en leur nom propre et pour leur être absolument attribuée, la totalité de la façon, à la seule charge pour eux d'être redevables de la location du métier, laquelle location est fixée à raison de six francs par mois.

Le présent arrêté ne contrevient en rien à celui qui prescrit la levée des pièces doubles.

— Nous sommes priés de porter à la connaissance des artistes graveurs lyonnais, que s'il s'en trouve parmi eux quelques uns qui désirent concourir à la gravure des nouveaux coins de monnaies au type de la République, ils aient à se présenter immédiatement chez le commissaire du gouvernement près la Monnaie de Lyon (Hôtel-des-monnaies) pour y prendre connaissance des conditions du programme et pour y donner leurs noms et domiciles, qui, aux termes de l'addition au programme, doivent être connus avant le 15 juin courant.

— M. le colonel Lambert qui avait donné sa démission à la suite de la détermination prise par quelques capitaines de la garde nationale des Brotteaux de rendre leurs caisses aux tambours démissionnaires du 18 mai, vient de nouveau de recevoir un témoignage flatteur de la confiance de la légion des Brotteaux, qui l'a renommé une seconde fois son colonel.

— On nous communique la note suivante:

« En suite du désir exprimé par le grand-duc de Toscane à son auguste beau-frère, S. M. le roi de Sardaigne, ce dernier a consenti à ce que les agents sardes à l'étranger se chargeassent des affaires de S. A. et de ses sujets.

« Conséquemment, on prévient les Toscans qu'à l'avenir ils recevront de ce consulat le même traitement dont jouissent les anciens et les nouveaux sujets du roi Charles-Albert, ainsi que tous les Italiens des autres provinces de la péninsule qui ont secoué le joug étranger.

On meurt de joie. — Le Journal de l'arrondissement de Havre raconte l'anecdote suivante:

« Un dicton populaire a accrédité cette idée: Qu'on ne meurt pas de douleur, mais qu'on meurt de joie.

« Un assez grand nombre d'exemples ont donné raison à cette croyance; mais en voici un des plus saisissants, car il prouve que le bonheur, si puérile que soit sa source, peut devenir funeste à celui qui s'y livre avec trop d'ardeur.

« Dimanche dernier, il y avait foule dans un des cabarets de nos environs; il s'agissait d'un grand combat de coqs qui devait avoir lieu dans la cour de cette auberge, et sur les chances duquel combat avaient été engagés de nombreux paris. — Comme les lutteurs antiques, les coqs venaient de recevoir tous les apprêts nécessaires, ils avaient déjà chaussé les éperons acérés et se mesuraient des yeux avant de se déchirer. — Bientôt l'heure sonne, et tous les assistants se précipitent dans l'arène pour voir triompher ou mourir leurs champions. — Après quelques passes sans attrails, deux coqs également vigoureux, également adroits, entrent en lice. C'était sur ces deux animaux que tout l'intérêt de la journée semblait devoir se concentrer. — Pendant près d'une demi-heure, une lutte digne des arènes de l'Angleterre s'établit avec des alternatives de défaite et de triomphe; le sang coule, de larges blessures sont réciproquement faites et reçues, et cependant la victoire reste indécise.

« Le propriétaire d'un de ces animaux, gros gaillard, à l'encolure apoplectique, à la face rubiconde, suivait avec une anxiété visible les diverses phases du combat; son visage fortement coloré, passant par tous les tons, suivant que son champion avait l'avantage ou le dessous; des mouvements nerveux, de violentes contractions musculaires, indiquaient toutes les émotions que cette lutte acharnée lui faisait éprouver.

« Après une attaque vigoureuse de son adversaire, son coq éprouvait de rouler sur le sable et chacun regardait la lutte comme terminée, lorsque par un suprême effort l'animal se relève, et d'un coup d'épéron desespéré déchire la cervelle de son rival, qui tombe mort.

« A la vue de ce triomphe les yeux du propriétaire pâlissent, rougissent, veulent parler, mais sa voix s'éteint, il sent ses bras, sa poitrine et son cœur se briser. Le malheureux était mort! mort de joie, d'avoir vu son coq vainqueur.

« Avis à ceux qui se passionnent pour ces spectacles éphémères!

Le Propriétaire, GILLOT